



**BUREAU
VERITAS**

SOLUTIONS

C.C.T.P. Phase P.R.O.

Emetteur :

Eddy FLAMANT

+33 (0)6 21 98 17 69 eddy.flamant@bureauveritas.com



Date d'émission :

15 mai 2026

Révision

Indice B

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES - (C.C.T.P.)

TRAVAUX DE RENOVATION 45 AVENUE DE LAON À SOISSONS (02)

LOT N° 07 – CARRELAGE - PEINTURE - SOL SOUPLE



Maître d'ouvrage

Région de Gendarmerie des Hauts-de-France (RGHF)

201 Boulevard de Mons
59650 VILLENEUVE-D'ASCQ



Maitre d'œuvre

BUREAU VERITAS SOLUTIONS

299, rue du Général de Gaulle
59700 MARCQ-EN-BAROEUL



**BUREAU
VERITAS** **SOLUTIONS**



**BUREAU
VERITAS** **SOLUTIONS**

Bureau Veritas Solutions – siège social: 4 Place des Saisons 92400 Courbevoie



**BUREAU
VERITAS**

SOLUTIONS

C.C.T.P. Phase P.R.O.

Date(s)	Indice(s)	Modification(s)	Rédacteur(s)	Vérificateur(s)
03/04/2026	A	Première diffusion	EFT	EFT
15/05/2026	B	Deuxième diffusion	EFT	EFT



**BUREAU
VERITAS**

SOLUTIONS

Bureau Veritas Solutions – siège social: 4 Place des Saisons 92400 Courbevoie

1.	DISPOSITIONS GENERALES.....	4
1.1	OBJET DU PRESENT LOT.....	4
1.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	4
1.2.1	Prestation prevues au présent lot.....	5
1.2.2	CONNAISSANCE DU PROJET.....	5
1.2.3	ETUDES.....	6
1.2.4	EXE.....	6
1.2.5	TRAVAUX.....	6
1.2.6	DOCUMENTS À FOURNIR.....	7
1.2.7	Garantie.....	8
2.	DESCRIPTION DES TRAVAUX CARRELAGE.....	9
2.1	TRAVAUX DE DÉPOSE.....	9
2.2	FAÏENCES MURALES.....	9
2.3	FINITIONS.....	10
2.3.1	Cornières.....	10
2.3.2	Baguette de finition.....	10
2.3.3	Joint dilatation.....	10
3.	DESCRIPTION DES TRAVAUX PEINTURE.....	11
3.1	PRÉPARATION DES SUPPORTS ANCIENS.....	11
3.2	PREPARATION DES SUPPORTS NEUFS EN PLAQUES DE PLATRE.....	11
3.3	PEINTURE SUR PLAFONDS.....	12
3.4	PEINTURE SUR MURS.....	12
3.5	PEINTURE DES OUVRAGES BOIS.....	13
3.6	NETTOYAGE.....	14
4.	DESCRIPTION DES TRAVAUX DE SOL SOUPLE.....	15
4.1	TRAVAUX PREPARATOIRES.....	15
4.1.1	Dépose du revêtement existant.....	15
4.1.2	Ragréage.....	15
4.2	REVÊTEMENT DE SOL PVC.....	16

4.2.1 Revêtement de sol.....	16
4.2.2 Barres de Seuil.....	16
4.2.3 Plinthes a recouvrement.....	17
5. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DÉTAILLÉES (STD).....	18
5.1 DOCUMENTS NORMATIFS LOT CARRELAGE ET FAÏENCE.....	18
5.1.1 DTU (Documents Techniques Unifiés).....	18
5.1.2 Normes AFNOR applicables.....	18
5.1.3 Autres documents et prescriptions.....	18
5.1.4 Règles UNPGF, recommandations professionnelles.....	19
5.2 DOCUMENTS NORMATIFS LOT PEINTURE.....	20
5.2.1 DTU (Documents Techniques Unifiés).....	20
5.2.2 Normes AFNOR applicables.....	20
5.2.3 Autres documents et prescriptions.....	20
5.2.4 Niveaux de finition & contrôle.....	21
5.2.5 Tableau récapitulatif.....	21
5.3 DOCUMENTS NORMATIFS RETEMENT DE SOL.....	22
5.3.1 DTU (Documents Techniques Unifiés).....	22
5.3.2 Normes AFNOR et européennes applicables.....	22
5.3.3 Classements et certifications.....	22
5.3.4 Autres documents et prescriptions.....	23
5.3.5 Règles professionnelles et points de contrôle.....	23
5.3.6 Tableau Récapitulatif.....	23

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent CCTP a pour objet de définir et de décrire les travaux du lot Carrelage - Peinture - Sol souple à réaliser dans le cadre des travaux de rénovation de locaux.

Adresse : 45 avenue de Laon à SOISSONS (02)

Le descriptif n'est pas limitatif. Il appartient à l'entrepreneur de le compléter pour une exécution des ouvrages en tous points conformes aux règles de l'art.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprendront, outre la fourniture et la pose des éléments précisés au présent CCTP et aux plans, tous les travaux de sa spécialité avec tous les accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

Suivant plans de façade architecte

Accompagné des ouvrages complémentaires suivants :

- la fourniture, le transport, la distribution sur le chantier
- la pose, ainsi que toutes sujétions de préparation de tous les ouvrages définis aux chapitres suivants
- les protections de toute nature

Font également partie de la prestation :

- les plans de chantier de tous les ouvrages à soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre.

Ces plans devront avoir reçu l'accord des titulaires des autres lots intéressés dont les ouvrages pourraient avoir des incidences pour ceux du présent lot ou réciproquement.

Nota : dans le cas de modification des isolants impactant l'enveloppe des bâtiments, l'entreprise aura à charge les frais d'étude inhérents à la modification de l'étude thermique, ainsi que toutes les variantes entraînant la modification de celles-ci.

Seuls sont mentionnés dans le présent article les ouvrages principaux, le caractère forfaitaire du marché est rappelé à l'Entreprise qui devra, dans le cadre de celui-ci, toutes les fournitures, les travaux et les ouvrages complémentaires qui seront nécessaires à la réalisation de ceux figurant dans le chapitre « Description des Ouvrages » ci-après, et ce en totale conformité avec les Règles de l'Art et avec les documents et réglementations applicables.

L'entreprise devra joindre dans son offre :

- les plans de calepinage,
- les plans des détails,

Les plans seront remis dans l'offre de l'entreprise sous format papier et issus d'un logiciel de DAO, ceux-ci pourront être réclamés sous format DWG, RVT, PDF pour analyse complémentaire.

Connaissance des lieux

L'entreprise est censée s'être engagée dans son marché en toute connaissance de cause, conformément aux termes du C.C.A.P et au cahier des clauses communes.

1.2.1 PRESTATION PREVUES AU PRÉSENT LOT

L'Entreprise présentera obligatoirement son offre avec le cadre DPGF joint dans le dossier de consultation, en respectant l'ordre des articles.

Les dimensions sont celles fixées aux plans de l'Architecte et suivant les cotes données à titre indicatif.

Il est toutefois précisé que l'Entreprise devra tenir compte de l'adaptation de ces menuiseries aux baies du gros œuvre ou de la structure bois, aux contraintes des finitions diverses des autres corps d'état, selon les normes et DTU en vigueur.

Réalisation de l'ensemble des prestations en liens avec les façades et suivant le présent CCTP.

1.2.2 CONNAISSANCE DU PROJET

1.2.2.1 Éléments généraux

Il est rappelé que l'Entrepreneur du présent lot est tenu de prendre connaissance des éléments suivants :

- Le projet dans son ensemble sous tous ses aspects, y compris Architecturaux, de même que son fonctionnement, la destination des locaux qu'il comporte, les différentes phases de déroulement des travaux.
- Les caractéristiques du site, du voisinage, et de l'environnement général du projet, ainsi que des contraintes d'accès, de stationnement, de stockage, d'intervention qui seraient imposées par celles-ci, compte tenu des moyens envisagés, pour la réalisation des travaux dus par le présent lot.
- Les travaux de tous types qui doivent être exécutés au titre des autres lots, avec une attention particulière pour ceux relatifs aux ouvrages utilisés tant que support, et pour ceux qui complètent ou le cas échéant interfèrent avec les travaux à réaliser par le présent lot
- A noter pour cette partie, que cette attention devra être maintenue tout au long du déroulement du chantier, par la présence de l'entreprise en coordination interentreprises, et par sa participation à la synthèse

Pour ce faire, il devra acquérir une parfaite connaissance de toutes les pièces composant le dossier d'étude et procéder à toutes les visites et investigations qu'il estime nécessaires.

Toute argumentation de l'Entreprise, se réclamant de la non-connaissance de ces éléments ci-avant sera rejetée par le Maître d'Œuvre.

De même, elle ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions puissent la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession, ou lui permette de faire une demande de supplément de prix.

1.2.3 ÉTUDES

L'entreprise devra entreprendre ses propres études en reprenant les principes et détails exprimés dans les documents fournis par le Maître d'Œuvre, et en complétant ceux-ci en fonction de ses propres choix, par toutes les précisions qui seront jugées nécessaires par celui-ci pour permettre une parfaite maîtrise des travaux.

Dans le cas où des relevés, sondages, essais, ou investigations complémentaires s'avèreraient nécessaires à l'étude des travaux ou ouvrages dus par le présent lot, ils sont à prévoir par l'Entreprise comme entièrement à sa charge dans le cadre de son marché.

Dans tous les cas l'entreprise prendra connaissance des pièces constituant le dossier et notamment :

- Rapport du bureau de contrôle
- PGC du CSPS

1.2.4 EXE

Les Études d'Exécution (EXE) comprenant suivant les principes de fixation des ouvrages utilisés par l'Entrepreneur :

- plan d'implantation et de calepinage,
- détail de principe des fixations,
- précisions des normes de calcul,
- notes techniques et de calcul,
- Définition des accessoires.

Les entreprises devront mettre à disposition, quand elles existent, les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaires (FDES) des produits de construction se rapportant à la structure, l'enveloppe, le cloisonnement et les revêtements intérieurs, relatifs à leurs lots, en référence à l'application de la norme NF P 01-010.

1.2.5 TRAVAUX

1.2.5.1 Fabrication, Transport et Stockage sur le chantier

L'Entrepreneur doit tous les échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux objets de ses prestations, pour leur location, pose, dépose et double transport.

L'approvisionnement, le transport et le stockage sur le chantier, ainsi que la mise en œuvre des ouvrages des différentes familles, représentés sur les plans (vues en plan, façades, coupes, détails) et définis dans les chapitres suivants du CCTP. Il est précisé que pour tous les ouvrages,

les prestations comprennent impérativement tous les éléments nécessaires pour satisfaire aux critères imposés.

Nota :

- il est précisé que la prestation du présent lot comprend bien tous les ouvrages de menuiseries extérieures représentés sur les plans d'Architectes (vues en plans, façades, coupes et détails),
- de ce fait, les Entreprises devront inclure au DPGF les postes éventuellement non repérés sur les plans ou non recensés dans la nomenclature et établir un mémoire récapitulatif de ces ouvrages à joindre à l'appui de leur offre autres compléments

1.2.5.2 Achèvement des travaux,

Tous les ouvrages sont livrés complets, y compris la fourniture, le transport, la mise en place de tous les matériels et les accessoires nécessaires à leur réalisation, selon les règles de l'art et cahier des charges D.T.U.

1.2.5.3 Importance des travaux,

Le titulaire du présent marché doit apprécier l'importance et la nature des travaux à effectuer de manière à livrer des ouvrages complètement achevés et en parfait état d'utilisation.

En aucun cas, il ne pourra arguer de l'imprécision des plans, descriptifs, et documents annexes ou d'omission, s'il y a lieu pour refuser d'exécuter dans le cadre et les conditions de son marché, tout ou partie des ouvrages nécessaires à leur complet achèvement.

Il lui appartient donc d'apprécier la nature et l'importance des travaux à effectuer et de suppléer par ses connaissances professionnelles, aux détails dont l'emplacement, la nature ou la qualité seraient implicitement prévus dans une réalisation normale de travaux.

NOTA :

l'entreprise s'engage et s'efforcera par tous moyens (protections) et usage de matériels (non bruyants) à réduire et à minimiser au maximum les nuisances ou gênes pouvant résulter des travaux, vis à vis des bâtiments existants occupés, et situés à proximité du lieu des travaux.

1.2.6 DOCUMENTS À FOURNIR

1.2.6.1 Documents à fournir avec la soumission

Afin de permettre de juger les propositions des Entreprises, celles-ci devront obligatoirement joindre à leurs offres de prix :

- documentation technique relative aux différents systèmes proposés.
- chiffrage à part, pour chaque ouvrage, des équipements complémentaires.

1.2.6.2 Au marché

- notices techniques détaillées relatives aux différents composants, matériaux, produits, etc., pour les principales familles d'ouvrages.
- photocopies des PV d'essais (avis techniques, ATEX déjà obtenus pour des ouvrages équivalents).

1.2.6.3 Au début du chantier

Après l'OS de démarrage des travaux du corps d'état, présentation seule sans essais, de pré prototypes et d'échantillons selon le processus suivant :

- diffusion au Maître d'Œuvre des premiers plans d'exécution,
- présentation au Maître d'Œuvre de pré prototypes (ouvrages partiels écorchés ou dont tous les composants sont facilement démontables), permettant l'examen des différents éléments dans leur ordre de montage, et l'analyse critique des points importants, en particulier : qualité des profils et résistance mécanique, étanchéité des ouvrants, aspect général fini eu égard au parti architectural,
- présentation d'échantillons complémentaires relatifs au procédé :
 - pièces de fixation et de renfort ainsi que les joints d'étanchéité,
 - profils complémentaires : Couvertine, rail de départ, patte de fixation, profilé d'angle, etc.,
 - équipements de quincaillerie : pièces de rotation et de coulissement, pièces de manœuvre/condamnation.

Tous ces échantillons seront fixés sur un panneau présentoir et resteront à demeure sur le chantier, dans le local prévu à cet effet, jusqu'à la réception des travaux.

1.2.6.4 En fin de chantier

Dans le but d'établir l'A.O.R. (Assistance lors des Opérations de Réception et période de garantie), l'Entrepreneur remettra au Maître d'Œuvre un exemplaire reproductible de tous les documents d'exécution :

- tous les plans :
 - plans d'exécution,
 - plans complémentaires : Plans d'Atelier et de Chantier, etc.,
- notices techniques relatives à tous les composants, matériaux, accessoires, etc., et faisant état en détail :
 - de leur provenance (coordonnées des fabricants et fournisseurs, références des produits, etc.),
 - des caractéristiques,
 - des recommandations de mise en œuvre et de maintenance.

1.2.7 GARANTIE

Les garanties de l'Entrepreneur du présent lot seront étendues aux finitions, aux joints et également à la conservation dans le temps de la qualité d'aspect, étant entendu que l'entretien sera réalisé suivant les recommandations et au moyen de produits préconisés par l'Entrepreneur du présent lot.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX CARRELAGE

Une garantie corrélative du fournisseur / fabricant de l'aptitude des produits utilisés, ainsi que de leur usage et destination, sera exigée.

2.1 TRAVAUX DE DÉPOSE

Les zones en travaux seront rigoureusement confinées à l'aide de bandes adhésives et de joints humides afin d'éviter toute propagation de poussière vers les locaux adjacents.

L'entreprise sera responsable de la dépose du carrelage existant ainsi que des plinthes. Elle devra la reconstitution des supports et procéder à un ragréage du sol à l'aide d'un enduit auto-lissant,

Un ragréage sera réalisé sur un support sain, qu'il s'agisse d'un sol neuf ou d'un ancien carrelage, y compris la dépose des chapes si cela s'avère nécessaire.

Avant la pose du nouveau carrelage, le support devra être soigneusement dépoussiéré et débarrassé de toutes traces de laitance, de plâtre, de peinture ou de toute autre souillure susceptible de nuire à l'adhérence.

Il conviendra de prévoir l'emploi d'un enduit de ragréage à prise rapide, ainsi qu'une planification tenant compte de la présence éventuelle de locataires pour limiter les nuisances.

2.2 FAÏENCES MURALES

Fourniture et pose de carreaux pour revêtements muraux suivants spécifications ci-après.

Pose collé suivant spécifications ci-après et nature du local. Pose suivant normes en vigueur et préconisation des fabricants et fournisseurs.

Calepinage suivant détails maîtrise d'œuvre.

Teinte au choix de la maîtrise d'œuvre dans la gamme et la série du fabricant NOVOCERAM ou équivalent.

Compris préparation des supports pour un parfait dressage.

Compris toute sujétions de pose, coupe, chutes, raccords et joints.

Compris traitement des angles saillants et arrêts horizontaux et verticaux par quart de rond finition alu.

- Faïences murales émaillées Dimensions 60cmx120cm Ht
- Épaisseur : 8mm -
- Teinte : au choix du Maitre d'œuvre dans la gamme du fabricant.
- Joints haute résistance aux produits d'entretien et à l'humidité de type WEBER JOINT HR ou équivalent. Teinte gris perle.
- Pose horizontale, collé type WEBER COL FLEX ou équivalent.

Localisation :

Sanitaires intérieurs brigade
Cuisine, sdb (lavabo et baignoire) – (5m²/logement)

2.3 FINITIONS

2.3.1 CORNIÈRES

Cornières de protection d'angles saillants en inox
Fourniture et pose de cornières en inox de protection des angles saillants, tel que :
Cornière inox dimensions 50x50mm, hauteur 2m50.
Angle saillant arrondis.
Bords biseautés avec nervures faisant feuillures.
Nettoyage (dépoussiérage et dégraissage) du support avant collage.
Compris toutes sujétions de coupes, chutes et poses pour une parfaite finition.

Localisation : Angles saillants faïence

2.3.2 BAGUETTE DE FINITION

Fourniture et pose de baguette de finition, comprenant :
- Baguette inox, pose verticale et horizontale.
- Calage du profilé sous carrelage.
Compris toutes sujétions de réalisation pour une parfaite finition.

Localisation : Sanitaires, cuisine, Faïence.

2.3.3 JOINT DILATATION

Fourniture et pose de joint de dilatation scellé à la pose du carrelage.
Compris coupes, chutes, raccords joints et toutes sujétions de pose.
Profilé type SCHIENE de chez SCHULTER ou équivalent, finition chromée.

Localisation : Suivant plans changement de revêtement de sol

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX PEINTURE

Une garantie corrélative du fournisseur / fabricant de l'aptitude des produits utilisés, ainsi que de leur usage et destination, sera exigée.

Des surfaces témoins seront soumises à l'accord du Maître d'ouvrage ainsi qu'au Maître d'œuvre.

Différentes surfaces témoins seront réalisées et soumises à l'accord du Maître d'ouvrage avant toute mise en œuvre.

La préparation des supports sera comprise afin d'assurer une adhérence parfaite des produits employés.

Les peintures et vernis, sont étiquetés A.

Les joints acryliques périphériques au droit divers ouvrage permettant la finition seront inclus.

3.1 PRÉPARATION DES SUPPORTS ANCIENS

La préparation sera adaptée au support conformément aux règles de l'art et consistera entre autres à :

- Préparation des supports des matériaux permettant les reprises.
- Reprises de fissures, grattage, décapage, lessivage, révision des enduits, dépoussiérage,
- Sur crépis, réparation du revêtement d'origine, lessivage, dépoussiérage,
- Sur les boiseries, lessivage, révision des supports par enduit ponctuel.
- Grattage anciennes peinture murs et plafonds

Localisation : Tous les ouvrages existants destinés à être repeints.

3.2 PREPARATION DES SUPPORTS NEUFS EN PLAQUES DE PLATRE

La préparation sera adaptée au support conformément aux règles de l'art et consistera entre autres à :

- Dépoussiérage, dégraissage, ponçage,
- Couche d'impression des boiseries,
- Couche d'apprêt des ouvrages métalliques,
- Enduits des boiseries brutes, ponçage des balèbres, rebouchage des nœuds de bois, ...
- Enduite GS des doublages et ouvrages de plâtrerie,
- ...

Localisation : Au droit des nouveaux supports, par suite des travaux,

3.3 PEINTURE SUR PLAFONDS

3.3.1 Niveau de réalisation des travaux

Le niveau de réalisation des travaux sera de type "B", à savoir finition courante.

* Dans la mesure du possible, toutes les peintures seront labellisées NF Environnement à faible émission de COV, type Ecolabel.

3.3.2 Echafaudages

L'entreprise devra prévoir dans ses prix unitaires, le coût des échafaudages nécessaires à la réalisation de tous les travaux de peinture intérieure.

3.3.3 Support

L'entreprise aura à charge la réparation des supports existants au droit de dommages localisés et à la demande du Maître d'ouvrage :

- Nettoyage, égrenage éventuel des supports (bétons), reconstitution des supports (bouchement),
- Application d'un enduit GS, puis lissage,

Deux couches de peinture satinée à base de résine acrylique en dispersion aqueuse, teinte au choix de l'architecte pour les communs. Application à la brosse, au rouleau ou au pistolet Airless.

Produit : ELYOPUR MAT de la seigneurie ou équivalent.

Application à la brosse, au rouleau ou au pistolet Airless.

Compris réparation des supports.

Localisation :

Parties communes (escaliers) bâtiment famille

3.4 PEINTURE SUR MURS

3.4.1 Niveau de réalisation des travaux

Le niveau de réalisation des travaux sera de type "B", à savoir finition courante.

* Dans la mesure du possible, toutes les peintures seront labellisées NF Environnement à faible émission de COV, type Ecolabel.

3.4.2 Échafaudages

L'entreprise devra prévoir dans ses prix unitaires, le coût des échafaudages nécessaires à la réalisation de tous les travaux de peinture intérieure.

- tous travaux préparatoires et d'apprêts suivant DTU 59.1 - 59.4 sur subjectiles neufs et anciens fonds peints;
- une impression préalable suivant subjectile;
- un revêtement mural en toile de verre classé M1;
- le marouflage et le ponçage léger des fibres qui auraient pu se redresser;
- Réalisation d'un joint acrylique au pourtour des huisseries de portes et trappes, en jonction avec le mur ou la cloison.

3.4.3. Finition peinture en phase aqueuse - Aspect Mat velouté (lessivable)

* Application de deux couches de peinture acrylique - Aspect satiné (lessivable). Teintes au choix de l'Architecte.

Peinture à faible teneur en COV suivant directive Européenne 2004/42/CE

Localisation : Tous les murs existants conservés, tous les doublages et cloisons placostyl BA13 et tous les murs en parpaings restant apparents.

Parties communes (escaliers) bâtiment famille

3.5 PEINTURE DES OUVRAGES BOIS

3.5.1 Travaux préparatoires sur anciens supports peints en bon état apparent

- * Lavage et séchage.
- * Gratter à vif les zones de revêtement décollées et poncer jusqu'aux zones périphériques d'adhérence.
- * Pochonner les parties remises à nu avec le produit de finition dilué.
- * Imprimer les bois mis à nu avec une peinture alkyde microporeuse pour bois, de type ZOLPABOIS CLASSIC de Zolpan ou équivalent, dilué à 20% de W.S.

Localisation : Au droit des nouveaux supports, par suite des travaux,

3.5.2 Travaux de finition avec une peinture satinée microporeuse en phase aqueuse

Deux couches de peinture satinée à base de résine acrylique en dispersion aqueuse, teinte au choix de l'architecte. Application à la brosse, au rouleau.

Produit : INOTEX SATIN de chez SEIGNEURIE ou équivalent.

Localisation :

Brigade : Tous les ouvrages neufs (coffres soffites ventilation)

Bâtiment famille : porte gaine technique neuve

3.6 NETTOYAGE

La prestation sera réalisée en deux phases.

La première phase interviendra une fois le chantier terminé, pour permettre à la Maîtrise d'Oeuvre de réaliser dans de bonnes conditions les opérations préalables à la réception définitive. Cette phase comprendra :

- le nettoyage des appareils sanitaires,
- le nettoyage des vitres sur deux faces, avec précaution,
- le dépoussiérage des parois verticales
- le nettoyage des montants des menuiseries, y compris enlèvement des films de protection,
- l'aspiration des poussières dans les rails des menuiseries,
- un balayage général et un nettoyage à l'eau savonneuse (mécanique de préférence) de toutes les surfaces

La deuxième phase interviendra après que les entreprises auront terminé la reprise des ouvrages suivant les demandes des Architectes, juste avant la réception définitive par la Maîtrise d'Ouvrage.

Ce nettoyage, plus succinct, devra laisser toutes les surfaces entièrement propres pour livraison au propriétaire.

L'entrepreneur du présent lot pourra faire appel à une entreprise spécialisée pour l'exécution du nettoyage complet du chantier.

FORFAIT pour nettoyage de fin de chantier avant réception des travaux.

4. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE SOL SOUPLE

4.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

4.1.1 DÉPOSE DU REVÊTEMENT EXISTANT

- Vérifier que le revêtement existant (PVC, linoleum, caoutchouc compact collé) est en bon état et suit les préconisations du fabricant.
- Si plus de 10% de la surface du revêtement est en mauvais état, prévoir la dépose du revêtement ancien, puis effectuer une nouvelle préparation du sol (nettoyage, réparation, ragréage si besoin).

Les défauts relevés seront corrigés au moyen d'un produit de ragréage enduit épais assurant une fonction de lissage avec aptitude d'emploi en épaisseur forte, en ayant préalablement dégraissé et dépoussiéré les surfaces selon avis technique.

Localisation :

Sanitaire du bâtiment Brigade

Pièces humides du bâtiment Famille (option)

4.1.2 RAGRÉAGE

Les produits seront adaptés suivant la nature des supports.

Les défauts issus des manques seront corrigés au moyen d'un produit de ragréage enduit épais assurant une fonction de lissage avec aptitude d'emploi en épaisseur forte, en ayant préalablement dégraissé et dépoussiéré les surfaces selon avis technique.

Application d'un primaire suivant les recommandations du fabricant.

Réalisation d'un ragréage fibré sur l'emprise de la surface concernée compris barrière anti-humidité et primaire d'accrochage.

Un enduit de lissage sera appliqué après lessivage et dépoussiérage sur tous les sols, mise en œuvre d'un enduit de type P3 fibré ayant fait l'objet d'un avis technique du CSTB.

Localisation :

Sanitaire du bâtiment Brigade

Pièces humides du bâtiment Famille (option)

4.2 REVÊTEMENT DE SOL PVC

4.2.1 REVETEMENT DE SOL

Matériaux : _sol PVC

Mise en œuvre :

Fourniture et pose d'un revêtement de sol synthétique en lames, décoratif, flexible, de type Home Clic U2SP3 de marque GERFLOR, ou équivalent approuvé.

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC vinyle clipsable de type Home Solid Clic, adapté aux locaux résidentiels et tertiaires, compatible avec une pose flottante sur différents supports.

HOME SOLID CLIC de Groupe T d'abrasion, disponible en lame et en dalle à bords chanfreinés. Il est constitué d'une couche d'usure de 0,45 mm, d'un film décors de 2m imprimé en haute définition afin d'offrir un maximum de variété dans le décor.

Caractéristiques techniques :

- Classement U3P3E2C2.
- Classe R10
- Réaction au feu EN 13501-1 classe Bfl-s1 Bfl-s1

Coloris au choix au choix du maître d'ouvrage, dans la gamme avec possibilité de 3 teintes différentes.

La pose devra être conforme aux préconisations et à l'avis technique du fabricant.
Compris toutes sujétions, pour parfaite exécution,

4.2.2 BARRES DE SEUIL

Matériaux : _Métal

L'entrepreneur devra la fourniture et pose de barres de seuil venant en recouvrement des différents revêtements de sols et en transition, notamment à chaque changement de revêtement (revêtement dur et revêtement souple).

- Matière : INOX
- Forme : plat et strié avec chanfreins
- Largeur : 30 mm minimum ou suivant indication Architecte
- Fixation invisible par vissage et chevillage dans le support.
- Compris toutes sujétions, pour parfaite exécution,

Localisation :

Sanitaire du bâtiment Brigade

Pièces humides du bâtiment Famille (option)

4.2.3 PLINTHES A RECOUVREMENT

Fourniture et pose de plinthes en medium en recouvrement des plinthes existantes.

- Compris joint acrylique périphérique et pièce humide (Wc, SDB, Cuisine).
- Plinthes prépeints deux faces ou de finition stratifié.
- Fixation adaptée à la nature du support existant (collage, clips...).
- Dimension suivant besoin de recouvrement
- De type QUICK STEP; ROMUS ou équivalent.

Localisation :

Sanitaire du bâtiment Brigade

Pièces humides du bâtiment Famille (option)

5. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DÉTAILLÉES (STD)

Tous les travaux attribués au présent lot sont à réaliser compte tenu des spécificités du projet et selon les règles définies dans les principaux documents qui leur sont applicables.

5.1 DOCUMENTS NORMATIFS LOT CARRELAGE ET FAÏENCE

5.1.1 DTU (DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIÉS)

- **NF DTU 52.1** : Travaux de bâtiment – Pose scellée des revêtements céramiques et assimilés.
 - Cahier des charges
 - Cahier des clauses spéciales
 - Mémento
 - Règles strictes pour la planéité, la tolérance sur l'alignement des joints, l'épaisseur des mortiers, la gestion de l'eau, etc.
- **NF DTU 52.2** : Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – pierres naturelles.

5.1.2 NORMES AFNOR APPLICABLES

- **NF EN 14411** : Carreaux céramiques – Définitions, classification, caractéristiques, évaluation et marquage (exige notamment des critères de performance, dimensions, résistance à l'abrasion, résistance chimique, résistance au gel et caractérisation des produits).
- **NF EN 176** : Carreaux et dalles céramiques pressés à sec à faible absorption d'eau – Caractéristiques mécaniques et physiques.
- **NF EN 102** : Détermination de la résistance à l'abrasion profonde des carreaux céramiques.
- **NF EN ISO 10545 (1 à 17)** : Série de normes définissant les méthodes d'essais pour les carreaux céramiques (dimensions, résistance à l'usure, à l'eau, au gel...).
- **NF EN 12004** : Mortiers-colles pour carrelages – Définitions, spécifications et évaluation de conformité.
- **Classement UPEC (CSTB QB 32)** : Usure, Poinçonnement, Eau, Agents chimiques — spécification de durabilité et d'aptitude à l'usage selon le classement sur les produits céramiques.

5.1.3 AUTRES DOCUMENTS ET PRESCRIPTIONS

- **Cahier des Prescriptions Techniques CSTB**
 - Conditions générales d'exécution pour la pose collée et scellée.
 - Classification des mortiers-colles : C1, C2, C2S, avec exigences spécifiques d'adhérence, de performances et d'applicabilité selon exposition et supports.
- **Avis Techniques CSTB**

- Pour tout procédé ou produit non traditionnel, il est impératif de s'assurer de la possession d'un Avis Technique valide délivré par le CSTB, en accord avec le Maître d'Œuvre (ou enquête avec avis favorable d'un bureau de contrôle agréé).
- **Règles de sécurité**
 - Respect du Code du Travail, Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS/PGC).
 - Conformité aux réglementations incendie, hygiène départementale, prescriptions des services publics (EDF, GDF, Eau, PTT).
- **Plan de contrôle & réception**
 - Contrôle sur la planéité, l'alignement des joints, la qualité des matériaux, la conformité des essais, la vérification des tolérances selon les DTU et la documentation technique fournie.
 - Agrément préalable des échantillons par la maîtrise d'œuvre.

5.1.4 RÈGLES UNPGF, RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES

- Respect des guides et recommandations professionnelles émanant des groupements professionnels (UNPGF, Fédération Française du Bâtiment, etc.), et des essais de qualification publiés par le CSTB.

Document	Désignation	Commentaires
NF DTU 52.1	Pose scellée des revêtements céramiques	Principes, tolérances, support, mortier, planéité
NF DTU 52.2	Pose collée des revêtements céramiques	Préparation support, types de colles, environnement
NF EN 14411	Carreaux céramiques — définitions, classification	Caractéristiques essentielles des carreaux
NF EN 176	Carreaux/dalles céramiques à faible absorption d'eau	Aspects dimensionnels, tolérances
NF EN 102	Résistance à l'abrasion profonde	Méthode d'essai
UPEC (QB 32, CSTB)	Classement d'usage UPEC des carreaux céramiques	Usure (U), Poinçonnement (P), Eau (E), Agents chimiques (C)
NF EN ISO 10545	Ensemble de méthodes d'essais carreaux céramiques	Série de normes pour essais
Avis Techniques CSTB	Procédés non traditionnels	Validation et suivi de produits innovants ou systèmes non courants

Remarques complémentaires

- Tout matériau ou procédé non traditionnel mis en œuvre doit faire l'objet d'un avis technique valide, accepté par la maîtrise d'œuvre.
- Les tolérances de planéité et d'alignement des joints sont strictement définies par les DTU et doivent être contrôlées à la réception.

5.2 DOCUMENTS NORMATIFS LOT PEINTURE

5.2.1 DTU (DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIÉS)

- **NF DTU 59.1** : Travaux de peinture – Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais (intérieurs et extérieurs).
 - Cahier des charges techniques (CCT) : conditions à respecter pour le choix et la mise en œuvre des matériaux.
 - Cahier des clauses spéciales (CCS) : limites des prestations et obligations vis-à-vis des autres corps d'état.
 - Définition des niveaux de finition :
 - Finition A : soignée
 - Finition B : entretien
 - Finition C : ordinaire
 - Précisions sur la préparation des supports, l'état final recherché, et les tolérances en réception de chantier (contrôle à 2 mètres, angle de 70°, lumière normale).
- **NF DTU 42.1** : Réfection de façades par revêtements d'imperméabilité à base de polymères (peintures spécifiques ravalement).
- **NF DTU 59.3** : Peinture de sols (peintures destinées aux surfaces piétonnes/carrossables).
- **NF DTU 59.4/59.5** : Mise en œuvre de papiers peints, revêtements muraux, et peintures intumescents (contexte spécifique).

5.2.2 NORMES AFNOR APPLICABLES

- **NF T36-005** : Classification des peintures et vernis – Classement en familles et classes selon la nature chimique des liants.
- **NF T30-015, T30-016, T30-018, T30-062, T30-071, T30-801, T30-802, T30-803** : Méthodes d'essai essentielles (résistance à l'abrasion, dureté, perméabilité à l'eau et à la vapeur d'eau, résistance à l'arrachement, comportement sur fonds alcalins).

5.2.3 AUTRES DOCUMENTS ET PRESCRIPTIONS

- **Avis Techniques CSTB**
 - Obligation d'obtenir un Avis Technique valide pour les peintures ou systèmes non traditionnels ; à solliciter auprès du CSTB et soumis à validation par la maîtrise d'œuvre lorsqu'ils sortent du champ des procédés traditionnels.
- **Règles professionnelles UNPVF (Union des Peintres et Vitriers de France)**
 - Guides et recommandations à suivre, ainsi que les prescriptions du CSTB (Cahiers techniques, rapports d'essais, etc.).

- **Cahier des Prescriptions Techniques CSTB**
 - Conditions générales d'exécution, prescription des produits, modes d'application, entretien, et contrôle qualité.
- **Sécurité et environnement**
 - Respect du Code du travail, réglementation sur la sécurité (PPSPS, PGC), hygiène de chantier, signalisation, et conformité des produits (étiquetage, fiches de données de sécurité).
- **Assurances**
 - Responsabilité civile professionnelle obligatoire, assurance décennale pour la garantie des ouvrages finis.

5.2.4 NIVEAUX DE FINITION & CONTRÔLE

- Tableaux descriptifs des niveaux de finition A, B, C selon DTU 59.1 (A = soigné, B = standard, C = ordinaire), à définir dans les marchés et CCTP concernés.
- Contrôle des états de surface selon DTU 59.1 à la réception des travaux (distance d'observation, critères d'acceptation).

5.2.5 TABLEAU RÉCAPITULATIF

Document	Désignation	Commentaires
NF DTU 59.1	Revêtements de peinture en feuil mince...	Cahiers des charges, niveaux de finition, techniques de mise en œuvre
NF T36-005	Classification AFNOR peintures et vernis	Classement par familles et classes
NF DTU 42.1	Ravalement façade, revêtements d'imperméabilité	Spécifique réfection façade
Avis Techniques CSTB	Procédés non traditionnels	Obligation d'avis technique, validation produits innovants
Règles professionnelles UNPVF	Recommandations et guides	Bonnes pratiques métiers et retours d'expériences

Remarques complémentaires

- Tout matériau ou procédé non traditionnel en peinture doit faire l'objet d'un avis technique valide et être accepté au préalable par la maîtrise d'œuvre.

- Les tolérances d'alignement, de propreté et d'aspect sont strictement définies dans le DTU 59.1 et doivent être vérifiées en réception des travaux (contrôle 2 m, angle 70°, lumière normale).
- Assurer la traçabilité des produits et systèmes mis en œuvre (fiches techniques, fiches de données de sécurité, marquage CE, etc.)

5.3 DOCUMENTS NORMATIFS RETEMENT DE SOL

5.3.1 DTU (DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIÉS)

- **NF DTU 53.12** : Préparation du support et revêtements de sol souples
 - S'applique à la mise en œuvre des revêtements souples traditionnels : PVC, linoléum, textiles, moquettes, etc.
 - Décrit les **cahiers des charges**, les règles d'art pour la préparation et la pose, les conditions de chantier, les tolérances de planéité, la réception des supports et la conformité des travaux, en neuf comme en rénovation.
 - Partage les préconisations sur la gestion de l'humidité des supports, l'application des enduits de sol, le choix des matériels et accessoires.

5.3.2 NORMES AFNOR ET EUROPÉENNES APPLICABLES

- **NF EN ISO 10874** : Classification des revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés en fonction de la destination (résidentiel, tertiaire, industrie légère, etc.) et de l'intensité d'usage.
- **NF EN 649 à NF EN 655** : Spécifications pour différents types de revêtements de sol résilients (PVC homogène, hétérogène, linoléum, etc.) ; conditions de performance, usure, stabilité dimensionnelle, résistance au feu, etc.
- **NF EN 14041** : Résistance au glissement, sécurité incendie, comportement électrostatique et marquage CE obligatoire pour les produits résilients, textiles et multicouches.
- **NF EN 430** : Méthode de détermination de la masse surfacique pour les revêtements de sol souples de tout type.

5.3.3 CLASSEMENTS ET CERTIFICATIONS

- **UPEC (CSTB QB UPEC)** : Classement normatif français, atteste les performances du revêtement selon :
 - **U** : Usure à la marche
 - **P** : Poinçonnement statique/dynamique
 - **E** : Comportement à l'eau/humidité
 - **C** : Résistance aux agents chimiques et tachants
 - Un indice est attribué à chaque lettre selon le niveau d'exigence du local (ex. : U3 P2 E1 C0 pour une bibliothèque scolaire).

- **UPEC.A+** : Ajoute la performance acoustique (isolement aux bruits de choc).

5.3.4 AUTRES DOCUMENTS ET PRESCRIPTIONS

- **Avis Techniques CSTB** : Exigés pour tout procédé, matériau ou système non traditionnel. Ces avis garantissent l'aptitude à l'usage d'une solution innovante, validée par le CSTB en accord avec la maîtrise d'œuvre, ou suite à l'avis d'un bureau de contrôle agréé.
- **Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) CSTB** : Conditions générales d'exécution, nature des colles, sous-couches, procédé de mise en œuvre, entretien et contrôle qualité.
- **Sécurité et environnement** : Application des prescriptions du **Code du travail** (hygiène, sécurité, signalétique...), respect de la réglementation incendie, conformité des produits aux exigences d'étiquetage, fiches de données de sécurité, marquage CE obligatoire pour la commercialisation.

5.3.5 RÈGLES PROFESSIONNELLES ET POINTS DE CONTRÔLE

- Respect des recommandations professionnelles des syndicats spécialisés (ex. : SFEC pour la moquette, SFJF pour le linoléum).
- **Contrôle de qualité** sur la planéité, l'adhérence, la propreté des supports, la conformité aux tolérances, et l'agrément des échantillons.
- **Réception du chantier** selon les critères du DTU, avec conformité vérifiée par la maîtrise d'œuvre.

5.3.6 TABLEAU RÉCAPITULATIF

Document	Désignation	Commentaires
NF DTU 53.12	Préparation supports, pose revêtements sol souple	Principes de mise en œuvre, tolérances, conditions de chantier
NF EN ISO 10874	Classification usage revêtements résilients et textiles	Classes d'intensité d'utilisation, critères de choix
UPEC (CSTB QB)	Classement de performance UPEC	Usage, poinçonnement, eau, agents chimiques, indices adaptés aux locaux
NF EN 14041	Sécurité, résistance au glissement, marquage CE	Critères de sécurité indispensables
Avis Techniques CSTB	Procédés non traditionnels	Validation CSTB indispensable hors procédés courants
CPT CSTB	Prescriptions techniques et contrôles	Spécifications techniques détaillées

Remarques complémentaires

- **Matériaux ou procédés non traditionnels** : Nécessitent un avis technique valide, accepté par la maîtrise d'œuvre.
- **Hygiène et sécurité** sur chantier : Application stricte du code du travail, marquage au sol, signalisation adaptée, contrôle environnemental.
- **Contrôle qualité** : Tolérances de planéité et d'aspect du sol souple sont imposées par le DTU et doivent être contrôlées à la réception.
- **Certifications complémentaires** (UPEC, UPEC.A+) : Gages de qualité, essentielles pour la prescription.
- **Documentation obligatoire** : Fiches techniques, certificats de conformité, documentation d'installation à conserver dans le DOE.